



COMMUNE D'ATTALENS

Directive interne du Conseil communal du 24 janvier 2011

relative aux achats de la Commune

0. Considérations

L'organisation des achats en fonction de critères écologiques sert à diminuer les nuisances sur l'environnement et à ménager ainsi les ressources. Les études ont montré que l'on peut économiser de l'argent si l'on fait ses achats en misant sur le critère écologique.

La Commune sert de modèle dans ses achats et fait son possible pour diminuer les nuisances sur l'environnement. Elle joue ainsi le rôle de pionnière, et favorise le développement et la commercialisation des produits écologiques.

1. Dispositions générales

Objectif

Les directives sur les achats fixent des critères/exigences cohérents pour promouvoir une manière d'acheter écologique. La condition principale est de vérifier que chaque achat est bien nécessaire.

Engagement et champ d'application:

Les directives d'achat s'appliquent à toutes les sections de l'administration communale, y compris les écoles. Les directives s'appliquent aux groupes de marchandises suivants: papier et imprimés ; appareils bureautiques ; nettoyage des bâtiments et véhicules. L'application de ces directives d'achat est prioritaire.

Compétences et responsabilité:

Les compétences pour l'application et la mise en œuvre des directives d'achat sont du ressort du Conseil communal et de son administration.

Contrôle des résultats

L'application des directives est contrôlée chaque année. Les responsables confirment que les prescriptions sont respectées et justifient les exceptions. Les résultats sont répertoriés dans un rapport succinct à l'attention des auditeurs du label Cité de l'Energie.

2. Domaines d'achat

2.1. Papier et imprimés: Il faut acheter et utiliser du papier recyclé selon annexe 1 pour tous les écrits sans valeur durable (copies, fournitures de bureau, correspondance générale, formulaires, comptabilité, communiqués de presse, imprimés, documents de vote).

Du papier d'archives blanc et résistant est acheté et utilisé pour les dossiers de valeur durable (actes, diplômes, contrats, plans de construction, plans de mensuration, cartes, cartes d'identité, correspondance de valeur durable, livres).

Les autres articles de papeterie comme les enveloppes, le papier de toilette, les rouleaux de papier doivent être achetés en papier recyclé conformément à l'annexe 1.

Les divergences par rapport aux critères de l'annexe 1 doivent être motivées.

Pour le choix du matériel d'écriture, chemises transparentes et classeurs, il faut mettre l'importance sur une longue durée de vie. Dans la mesure du possible, on utilisera des classeurs et chemises en matériaux recyclés.

Dans la mesure du possible, il faut commander les imprimés auprès des entreprises qui utilisent un procédé évitant les solvants. www.voc-arm-drucken.ch

2.2. Appareils bureautiques: Seuls les appareils économes en énergie sont achetés. Les exigences sont énumérées dans l'annexe 2.

Les divergences par rapport aux critères de l'annexe 2 doivent être motivées.

2.3. Nettoyage des bâtiments: Le manuel « Un nettoyage de bâtiments économique et respectueux de l'environnement » de la Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché (CIEM) sert de base pour le nettoyage des bâtiments. Dans la mesure du possible, il ne faut employer que les produits de nettoyage répondant aux exigences du manuel.

L'assortiment des produits de nettoyage doit périodiquement être vérifié.

2.4. Mobilité / véhicules (voitures de tourisme)

Il faut bien s'assurer de la nécessité de l'achat avant d'acquérir des véhicules. Les véhicules à acheter doivent satisfaire à des exigences par rapport à la consommation énergétique et les nuisances environnementales. Les véhicules avec systèmes d'entraînement alternatifs ou de catégorie énergétique A ou B doivent être pris en compte lors de l'évaluation du véhicule.

Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

L'Administrateur communal
A. Tangerini

Le Syndic
M. Savoy



3. Annexes

Annexe 1. Critères d'achat pour le papier

Indications pour l'achat

Lorsque l'on achète du papier, il faut imposer les critères et les spécifications techniques requises au fournisseur. Les **papiers recyclés** doivent porter le label environnemental « Ange bleu ». « **Ange bleu** » garantit qu'un papier recyclé répond aux plus hautes exigences environnementales et qu'il remplit les normes techniques les plus importantes pour être utilisé dans des appareils bureautiques.

Critères principaux du « Ange bleu »

- Fibre provenant à 100% de vieux papier (Post-Consumer-Ware; tolérance 5%)
- Garantie de fonctionnement avec des appareils à petite, moyenne et grande capacité
- Opacité selon ISO 2471, au minimum 90%
- Blanchi totalement sans chlore (TCF)
- Sans adjonction d'azurants optiques
- Fabriqué sans collage, sans traitement de surface avec des polymères synthétiques
- Résistance au vieillissement selon DIN 6738

Les **papiers blancs à partir de fibres vierges** doivent porter le label FSC. Ces papiers sont fabriqués avec des matières premières provenant de forêts certifiées FSC. Le label FSC n'a qu'une validité limitée pour attester la bonne performance écologique des papiers.

Dans les appels d'offres, les labels peuvent être utilisés en tant que spécifications techniques si l'on ajoute le complément « ou équivalent ». Le nom du produit, le producteur ou le fournisseur ne doivent pas être imposés.

Pour les Cités de l'énergie devant procéder à des appels d'offres soumis à l'OMC, il est recommandé d'utiliser les « fiches de prestation écologique » de la Confédération. Elles sont à disposition sous www.topten.ch/buero ou www.beschaffung.admin.ch.

Les **informations générales et les données détaillées** concernant les produits sont disponibles auprès de l'Association suisse pour la promotion du papier plus écologique et de l'écologie au bureau (« Förderverein für umweltverträgliche Papiere und Büroökologie Schweiz », www.fups.ch).

Tableau 1: Critères d'achat / spécifications techniques pour les papiers

Papier et domaine d'utilisation	Critères / spécifications techniques
Papier de photocopie, papier à lettres recyclé pour photocopieuses et imprimantes Blancheur 70% ou blancheur 80%	Le papier porte le label « Ange bleu » . www.blauer-engel.de Si le papier ne porte pas le label « Ange bleu », le fournisseur doit certifier par écrit qu'il remplit les exigences de ce label.
Papiers blancs pour photocopieuses et imprimantes, archivables Blancheur min. 80%	Le papier porte le label FSC ou remplit les exigences suivantes : ▪ Fibre composée en partie de fibres vierges provenant de forêts exploitées de manière durable (label FSC, Q ou PEFC), avec indication de la proportion ▪ Opacité selon ISO 2471, au minimum 90% ▪ Blanchi totalement sans chlore (TCF) ▪ Garantie de fonctionnement avec des appareils à petite, moyenne et grande capacité ▪ Sans adjonction d'azurants optiques ▪ Résistance au vieillissement selon ISO 9706
Papier pour impression offset avec papier recyclé Blancheur 65-70% et Blancheur > 70%	Le papier porte le label « Ange bleu » . www.blauer-engel.de Si le papier ne porte pas le label « Ange bleu », le fournisseur doit certifier par écrit qu'il remplit les exigences de ce label.
Enveloppes, blocs, cahiers en papier recyclé	Le papier porte le label « Ange bleu » . www.blauer-engel.de ou remplit les exigences suivantes: • Fibre provenant à 100% de vieux papier (Post-Consumer-Ware; tolérance 5%) • Non blanchi ou blanchi totalement sans chlore • Sans adjonction d'azurants optiques
Papier hygiénique Serviettes en papier Rouleaux en papier	Le papier porte le label « Ange bleu » . www.blauer-engel.de ou remplit les exigences suivantes: • Fibre provenant à 100% de vieux papier (Post-Consumer-Ware; tolérance 5%) • Non blanchi ou blanchi totalement sans chlore • Sans adjonction d'azurants optiques • Pas de colorants azoïques ; papier hygiénique sans couleur

Un cahier technique intitulé « Le papier recyclé, un choix qui s'impose » peut être obtenu à l'adresse e-mail suivante : rbsconsulting@bluewin.ch

Annexe 2 : Critères d'achat pour les appareils bureautiques

Indications pour l'achat

Dans la mesure du possible, il faut privilégier l'achat d'appareils économes en énergie et conformes à des exigences environnementales extensives.

Comme les exigences de consommation énergétique du label « topten » sont nettement plus élevées que celles des labels Energy Star, « Ange bleu » et TCO, il faut acheter des appareils dont l'efficacité énergétique correspond au standard défini par topten. Les copieuses, imprimantes et appareils multifonctionnels doivent en outre garantir l'utilisation de papier recyclé.

Le label environnemental allemand « Ange bleu » pose des exigences élevées concernant les émissions, l'élimination, la construction ou les informations aux utilisateurs ; de ce fait, les appareils répondant aux critères de topten et de « Ange bleu » sont parmi les meilleurs.

Achat et leasing (pas selon l'OMC): les spécifications techniques du tableau 2 doivent être imposées au fournisseur comme des exigences obligatoires (critères obligatoires).

Pour tout achat inférieur à Fr. 10'000.-, au minimum 2 offres doivent être demandées dans la procédure invitant à soumissionner.

Au minimum 3 offres doivent être demandées dans la procédure invitant à soumissionner, lorsqu'un achat est supérieur à Fr. 10'000.-.

Pour les appels d'offres soumis à l'OMC, les spécifications techniques du tableau 2 doivent être imposées comme exigences obligatoires (critères obligatoires). Les labels peuvent être utilisés si l'on ajoute le complément « ou équivalent ».

Dans les appels d'offres, l'Etat s'oriente d'après les labels Ange bleu et TCO. Les normes énergétiques et environnementales TIC P0 25 est obligatoire pour les entreprises de la Confédération.

Tableau 2: Critères d'achat / spécifications techniques pour les appareils bureautiques

Appareils bureautiques	Spécifications techniques
Photocopieuses	Critères obligatoires : • Les photocopieuses figurent sur la liste de topten www.topten.ch ou remplissent des exigences équivalentes. • L'utilisation de papier recyclé est garantie. Critères évalués : • Les photocopieuses portent le label « Ange bleu » www.blauer-engel.de ou remplissent des exigences équivalentes • Copies recto-verso (Duplex)
Imprimantes laser Imprimante à jet d'encre	Critères obligatoires : • Les imprimantes figurent sur la liste de topten www.topten.ch ou remplissent des exigences équivalentes. • L'utilisation de papier recyclé est garantie. Critères évalués : • Les imprimantes portent le label « Ange bleu » www.blauer-engel.de ou remplissent des exigences équivalentes • Impression recto-verso (Duplex)
Appareil multifonctionnel	Critères obligatoires : • Les appareils multifonctionnels figurent sur la liste de topten www.topten.ch ou remplissent des exigences équivalentes. • L'utilisation de papier recyclé est garantie. Critères évalués : • Les appareils multifonctionnels portent le label Ange bleu www.blauer-engel.de ou remplissent des exigences équivalentes • Impression et copies recto-verso (Duplex)
Ordinateur du poste de travail, laptop	Critères obligatoires : • Les appareils portent le label « Ange bleu » www.blauer-engel.de ou remplissent des exigences équivalentes ou • Les appareils remplissent les critères de TCO '05 www.tcodevelopment.com ou des exigences équivalentes.
Ecrans	Critères obligatoires : • Les écrans figurent sur la liste de topten www.topten.ch ou remplissent des exigences équivalentes. • Les écrans remplissent les critères de TCO (TCO '99 oder TCO '03) www.tcodevelopment.com ou des exigences équivalentes.
Télécopieurs	Critères obligatoires : • Les télécopieurs figurent sur la liste de topten www.topten.ch ou remplissent des exigences équivalentes. L'utilisation de papier recyclé est garantie.

Le cahier technique intitulé "Achats professionnels" peut être téléchargé sous www.topten.ch/buero.

Annexe 3 : Critères pour le nettoyage des bâtiments

Le manuel „Un nettoyage de bâtiments économique et respectueux de l'environnement“ de la Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché (CIEM) sert de base pour le nettoyage des bâtiments.

Le manuel contient une documentation détaillée concernant

- la planification des nettoyages
- le choix de l'assortiment

ainsi que les exigences concernant les produits de nettoyage.

Les **exigences de la CIEM pour les produits de nettoyage écologiques et ménageant la santé** sont les suivantes : Un produit de nettoyage est écologique et il ménage la santé lorsqu'il remplit les conditions du test étendu OCDE 302B (Test de Zahn, de Wellens ou de l'EMPA) et celles de la liste CIEM « Substances indésirables dans les produits de nettoyage ».

Il est recommandé de contrôler périodiquement la planification des nettoyages et le choix de l'assortiment. Dans la mesure du possible, il ne faut utiliser que des produits de nettoyage répondant aux exigences du manuel. On peut trouver la liste des produits de nettoyage recommandés par la CIEM sous www.igoeb.ch.

Les fournisseurs de produits de nettoyage doivent être informés que la commune n'achètera à l'avenir que des produits de nettoyage conformes aux exigences de la CIEM.

Si le nettoyage du bâtiment est attribué à des tiers, les exigences écologiques doivent être formulées de manière détaillée dans l'appel d'offres.

Adresse pour l'obtention du manuel: Verlag USTER-Info GmbH, Imkerstrasse 4, Postfach 383, 8610 Uster.

Annexe 4 : Critères d'achat pour les véhicules (voitures de tourisme)

Indications pour l'achat de voitures de tourisme

Il convient de définir aussi soigneusement que possible les besoins pour obtenir le véhicule qui offre la performance désirée. Pour cette raison, il faut également vérifier si la prestation ne peut pas être obtenue par location, co-utilisation ou au moyen d'un mandat de transport.

Comme base pour l'achat, on peut s'appuyer sur la « Recommandation d'achat » de e-mobile, l'Association suisse des véhicules routiers électriques et efficaces. La recommandation peut être téléchargée depuis la page d'accueil de l'Association, sous www.e-mobile.ch. Le site web donne aussi un aperçu de l'offre actuelle en véhicules hybrides, électriques et au gaz naturel.

Pour le choix des véhicules énergétiquement efficaces, il est recommandé de s'orienter sur la liste donnée sous www.topten.ch et www.ecomobiliste.ch